ART. PREMIER N° 2182

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - $(N^{\circ} 3181)$

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 2182

présenté par M. Touraine

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 21, substituer au mot :

« clinico-pluridisciplinaire »

les mots:

« clinico-biologique pluridisciplinaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel